

# **Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009**

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Nous vous rappelons que les Commissaires aux Comptes, en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, ont établi un rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## **1. Le gouvernement d'entreprise**

La Société souhaite fonctionner selon les principes du gouvernement d'entreprise tels que présentés dans le Code AFEF-MEDEF.

Les règles de fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise sont régies par les dispositions légales, les Statuts de la Société ainsi que le Règlement Intérieur de la Société mis en place, le 03 octobre 2008, par le Conseil d'administration.

Ce Règlement organise notamment les réunions du Conseil d'administration, régit les pouvoirs du Conseil d'administration en complément des dispositions légales et statutaires de la Société et enfin traite de la création, du rôle et des attributions des comités du Conseil d'administration.

### **1.1 Le Conseil d'administration**

#### **1.1.1 Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus conformément aux Statuts.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

#### **1.1.2 Changements dans la composition du Conseil d'administration survenus au cours de l'exercice 2009 et depuis la clôture de l'exercice**

Le 31 juillet 2009, Monsieur Jean-Brienc Le Timier a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société. A cette même date, Monsieur Denis André a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société prévue le 25 juin 2010 aura à ratifier cette cooptation.

Le 15 mars 2010, Monsieur Patrick Armand a démissionné de ses fonctions d'administrateur. L'assemblée générale aura à se prononcer sur l'absence de remplacement de ce dernier.